

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU  
SOULTZBACH DE LA SEANCE DU 24 JUI 2020**

Sous la Présidence de M. Christophe BELTZUNG

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00

Présents : 29

Excusés : 2

Absents : 0

Procurations : 1

Secrétaire de séance : Mme Delphine PERNOT

**Présents, Excusés, Absents**

Commune	Nom	P	E	A	Procuration
<b>Burnhaupt-le-Bas</b>	T GRIENEISEN Alain, Maire	✓			
	T MEYER Régine	✓			
	T BURNER Auguste	✓			
<b>Burnhaupt-le-Haut</b>	T SENGLER Véronique, Maire	✓			
	T BOHRER Marc	✓			
	T SCHOEN Philippe	✓			
<b>Dolleren</b>	T REYMANN Sébastien, Maire	✓			
<b>Guewenheim</b>	T BARBERON Jean-Luc, Maire	✓			
	T SCHANEN Isabelle		✓		
<b>Kirchberg</b>	T ORLANDI Fabienne, Maire	✓			
<b>Lauw</b>	T EHRET Emile, Maire	✓			
	T BISCHOFF Sonia	✓			
<b>Masevaux-Niederbruck</b>	T BELTZUNG Maxime, Maire	✓			
	T UHLEN Hervé	✓			
	T SEREIN Dominique	✓			
	T BISCHOFF Jean-Luc	✓			
	T ETTERLEN Sophie	✓			
	T FURTER Manon	✓			
	T LERCH Laurent	✓			
	T TROMMENSCHLAGER Florence	✓			
<b>Le Haut-Soultzbach</b>	T DUDT Franck, Maire		✓		Procuration à M. Philippe SCHOEN
	T BELTZUNG Christophe, Maire Délégué	✓			
<b>Oberbruck</b>	T FREITAG Claire	✓			
<b>Rimbach</b>	T DALLET Michel, Maire	✓			
<b>Sentheim</b>	T HIRTH Bernard, Maire	✓			
	T SPERISSEN Sandrine	✓			
	T KUNTZMANN Denis	✓			
<b>Sewen</b>	T FLUHR Hubert, Maire,	✓			
<b>Sickert</b>	T HIRTH Bertrand, Maire	✓			
<b>Soppe-le-Bas</b>	T WEISS Jean-Julien, Maire	✓			
<b>Wegscheid</b>	T BERLINGER Jean-Marie, Maire	✓			
<b>Total</b>		29	2	0	1

*En raison des protocoles sanitaires liés à la crise du COVID-19, la séance rapportée dans le présent procès-verbal s'est déroulée à huis clos à la Salle Polyvalente de Masevaux-Niederbruck.*

### Ordre du Jour

Introduction.....	44
POINT 1. Approbation des PV des Conseils Communautaires des 19 février et 8 juin 2020 .....	44
POINT 2. Délégations au Bureau.....	44
POINT 3. Indemnités au Président et Vice-Présidents .....	45
3.1. Décision Modificative n°01/2020 .....	45
3.2. Indemnités au Président et Vice-Présidents .....	46
POINT 4. Désignation des représentants au SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne .....	47
POINT 5. Désignation des représentants au Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC).....	47
POINT 6. Désignation des représentants au PETR Thur-Doller .....	47
POINT 7. Désignation des représentants au Conseil de Développement du PETR Thur-Doller .....	47
POINT 8. Désignation des représentants au Syndicat Mixte de la Doller.....	48
POINT 9. Désignation des représentants au SMIBA .....	48
POINT 10. Désignation des représentants au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – Brigades Vertes.....	48
POINT 11. Désignation des représentants au SMABVD .....	48
POINT 12. Désignation des représentants au PNRBV.....	48
POINT 13. Désignation des représentants à la Mission Locale.....	49
POINT 14. Désignation des représentants à l'association Centre Socio-Culturel Créaliance.....	49
POINT 15. Désignation des représentants à l'association de gestion de la MARPA de la Doller .....	49
POINT 16. Désignation des représentants à l'association ICARE.....	49
POINT 17. Désignation des représentants Collège Nathan KATZ.....	49
POINT 18. Désignation des représentants au Collège Conrad Alexandre GERARD.....	50
POINT 19. Désignation des représentants au Lycée Professionnel Joseph VOGT.....	50
POINT 20. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres .....	50
POINT 21. CFE : Mise en réserve possible de l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun.....	50
POINT 22. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut : demande de DETR.....	51
POINT 23. Création des Commissions thématiques .....	51
POINT 24. Divers et Communications.....	52

**Introduction**

Le Président, M. Christophe BELTZUNG accueille les membres présents et salue le personnel de la Communauté de Communes.

**POINT 1. Approbation des PV des Conseils Communautaires des 19 février et 8 juin 2020****Conseil Communautaire du 19 février 2020 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité moins 16 abstentions.

**Conseil Communautaire du 8 juin 2020 :**

M. Auguste BURNER souhaite que le déroulé des élections des Vice-Présidents soit plus détaillé.

Le Président, M. Christophe BELTZUNG lui répond que le PV sera modifié conformément à sa demande.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

**POINT 2. Délégations au Bureau**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

Considérant que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'assemblée dans les limites de l'article précité,

Considérant que le Bureau peut donner délégation au Président et aux Vice-Président(e)s

Considérant que le Président doit rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci,

**Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :****De déléguer au bureau les attributions suivantes :**

- approuver les marchés, les conventions et les contrats,
- attribuer les subventions votées dans le cadre budgétaire,
- autoriser les signatures des marchés, conventions, contrats et pièces annexes,
- approuver les contrats d'assurances,
- autoriser la signature des contrats d'assurances,
- approuver les emprunts prévus aux budgets,
- autoriser les signatures des contrats d'emprunt,
- autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 millions d'euros,
- autoriser la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux pour des projets dont le financement est prévu au budget.
- autoriser les mutations d'immeubles et signer les actes y afférent,
- autoriser les demandes de subventions,
- intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, pendant toute la durée du mandat, devant toutes les juridictions, en défense comme en recours.
- prendre les décisions modificatives nécessaires à la bonne gestion de la comptabilité communautaire dans les limites fixées par l'article L. 5211.10.

**POINT 3. Indemnités au Président et Vice-Présidents****3.1. Décision Modificative n°01/2020**

Le Président M. Christophe BELTZUNG indique que la décision d'augmenter le nombre de Vice-Présidents entraîne l'obligation de faire correspondre la prévision budgétaire relative aux indemnités et présente la décision modificative suivante (BP GEN-DM n°01/2020) :

Section F/I	Nature D/R	C/	Ch	INTITULE	Signe	Montant (€)
F	D	022	022	Dépenses imprévues	-	31 562,00 €
F	D	6531	65	Indemnités	+	16 382,00 €
F	D	6533	65	Cotisations de retraite	+	586,00 €
F	D	6534	65	Cotisation de Sécurité Sociale	+	14 594,00 €

M. Michel DALLET estime que la dépense engendrée par ce choix vient en contradiction avec la volonté exprimée par le Président, M. Christophe BELTZUNG de faire des économies (mail du 8 avril 2020 au sujet du Fond Régional Résistance). Il est surpris par cette demande d'augmentation qui, ramenée à la durée du mandat représente selon son estimation un montant d'environ 190 000 €. Il considère que d'autres efforts devraient être réalisés par ailleurs, et notamment en direction des associations durement touchées par la crise. Il réclame notamment la gratuité des locations de salles de sport pour la saison 2019/2020.

Le Président, M. Christophe BELTZUNG approuve le principe d'aider les associations qui devra être discuté et organisé. Concernant les indemnités, il estime qu'elles résultent d'un choix d'efficacité en nommant des Vice-Présidents supplémentaires.

M. Michel DALLET demande un vote secret sur cette décision modificative.

Le Président, M. Christophe BELTZUNG soumet cette question au vote de l'assemblée.

Vote : pour : 7  
 Abstention : 0  
 Contre : 23

Le recours au vote à bulletin secret n'ayant pas recueilli l'approbation des 1/3 des conseillers présents est rejeté.

M. Sébastien REYMANN s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, chers conseillers communautaires, Ce début de mandat a été perturbé par cette crise épidémique, dont les conséquences économiques commencent à peser sur notre territoire, elle met également en évidence l'importance de soutenir la capacité d'agir de nos communes.

Il s'agit en effet de faire face aux difficultés très aggravées par cette crise subie par nos habitants, entreprises et collectivités. Je note les premiers cas de mise au chômage, fermeture ou arrêt d'activité dans nos entreprises, les dépenses imprévues à assumer par nos communes, pour le maintien des gestes barrières dans nos écoles et ERP et qui nous coûtent beaucoup d'argent (gel hydro, savon, désinfectant et ainsi que les heures du personnel d'entretien en augmentation). Tout ceci contraint fortement nos capacités d'investissement.

Autre point important, le dépérissement des forêts. Le bilan des prévisions des coupes est plus qu'alarmiste et privera les communes forestières des recettes alimentant les budgets communaux et l'économie liée ; je pense notamment à nos bucherons intercommunaux. A ce jour aucune mesure de compensation de pertes de ressources n'est envisagée, ni même réfléchie...

Dans un contexte où la solidarité et l'esprit communautaire doit prévaloir, je ne vois pas opportun de délibérer en faveur de cette D.M., et je me vois M. le Président, dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants, préférer destiner ce montant au soutien et à la relance économique plutôt qu'à des indemnités de fonction. »

Le Président, M. Christophe BELTZUNG prend acte de cette intervention et passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative par 23 voix pour et 7 voix contre et autorise le Président à signer tout document afférent.

### 3.2. Indemnités au Président et Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-12 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-présidents délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-présidents délégués :

Selon la Population de la Communauté de Communes (16 536 habitants) au Taux maximal en % de l'indice 1027.

#### Indemnité de fonction brute mensuelle du Président :

De 10 000 à 19 999 ..... 48,75 %

#### Indemnité de fonction brute mensuelle des vice-présidents délégués :

De 10 000 à 19 999 ..... 20,63 %

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la répartition des indemnités telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Prénom	Fonction	Indemnité brute mensuelle	Taux maximal en % de l'indice 1027
M. BELTZUNG	Christophe	Président	1 896,08 €	48,75%
M. HIRTH	Bernard	1er Vice-Président	802,38 €	20,63%
Mme ORLANDI	Fabienne	2e Vice-Président	802,38 €	20,63%
M. BELTZUNG	Maxime	3e Vice-Président	802,38 €	20,63%
Mme FREITAG	Claire	4e Vice-Président	802,38 €	20,63%
M. BARBERON	Jean-Luc	5e Vice-Président	802,38 €	20,63%
M. HIRTH	Bertrand	6e Vice-Président	802,38 €	20,63%
M. SCHOEN	Philippe	7e Vice-Président	802,38 €	20,63%
M. EHRET	Emile	8e Vice-Président	802,38 €	20,63%
TOTAL INDEMNITES BRUTES MENSUELLES			8 315,12 €	

**POINT 4. Désignation des représentants au SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne.

Titulaire	Suppléant
M. Emile EHRET	M. Marc LERCH
M. Maxime BELTZUNG	Mme Florence TROMMENCHLAGER
M. Denis KUNTZMANN	M. Jean-Luc BISCHOFF
M. Jean-Marie BERLINGER	Mme Jacqueline UHLEN
M. Henri STASCHE	M. Eric BINDLER
M. Maurice COURTOIS	Mme Dominique SEREIN
Mme Sonia BISCHOFF	Mme Claire FREITAG
Mme Manon FURTER	M. Jean-Julien WEISS
M. Hervé UHLEN	M. Bernard HIRTH

**POINT 5. Désignation des représentants au Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC)**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC)

	Titulaires	Suppléants
1	M. Thierry ZIEGLER	M. Gaëtan GEWISS
2	Mme Raphaëlle VERNIN	M. Auguste BURNER

**POINT 6. Désignation des représentants au PETR Thur-Doller**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au PETR Thur-Doller

	Titulaires	Suppléants
1	M. Maxime BELTZUNG	M. Jean-Julien WEISS
2	M. Hervé UHLEN	M. Philippe SCHOEN
3	Mme Véronique SENGLER	M. Hubert FLUHR
4	M. Laurent LERCH	M. Alain GRIENEISEN
5	Mme Florence TROMMENCHLAGER	M. Emile EHRET
6	M. BERLINGER Jean-Marie	M. Sébastien REYMANN
7	M. Auguste BURNER	M. Bertrand HIRTH

**POINT 7. Désignation des représentants au Conseil de Développement du PETR Thur-Doller**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au Conseil de Développement du PETR Thur-Doller

	Titulaires
1	M. Jean-Luc BISCHOFF
2	M. Philippe SCHOEN
3	M. Denis KUNTZMANN

**POINT 8. Désignation des représentants au Syndicat Mixte de la Doller**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants Syndicat Mixte de la Doller :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Bertrand HIRTH	M. Marc BOHRER
2	M. Maxime BELTZUNG	M. Bernard HIRTH
3	M. Philippe SCHOEN	Mme Florence TROMMENCHLAGER
4	M. Laurent LERCH	M. Hubert FLUHR
5	M. Sébastien REYMANN	Mme Dominique SEREIN

**POINT 9. Désignation des représentants au SMIBA**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Maxime BELTZUNG	Mme Florence TROMMENCHLAGER
2	M. Bertrand HIRTH	M. Jean-Marie BERLINGER
3	M. Christophe BELTZUNG	M. Hervé UHLEN

**POINT 10. Désignation des représentants au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – Brigades Vertes**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – Brigades Vertes :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Bernard HIRTH	M. Marc BOHRER

**POINT 11. Désignation des représentants au SMABVD**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse-Vallée de la Doller (SMABVD) :

	Titulaires	Suppléants
1	M. André HIRTH	Mme Véronique DUFFNER
2	M. Michel FLUHR	Mme Mély CHRAPA
3	M. Joseph SCHNOEBELEN	
4	M. Cyril SCHINDLER	

**POINT 12. Désignation des représentants au PNRBV**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants au Parc naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) :

	Titulaire
1	M. Bertrand HIRTH

**POINT 13. Désignation des représentants à la Mission Locale**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants à la Mission Locale :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Bernard HIRTH	M. Hervé UHLEN

**POINT 14. Désignation des représentants l'association Centre Socio-Culturel Créaliance**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants de droit à l'Association Centre Socio-Culturel Créaliance :

	Titulaires
1	M. Bernard HIRTH
2	Mme Claire FREITAG
3	M. Philippe SCHOEN

**POINT 15. Désignation des représentants à l'association de gestion de la MARPA de la Doller**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants de droit à l'Association Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées - MARPA de la Doller :

	Titulaires
1	M. Bernard HIRTH
2	Mme Sandrine SPERISSEN
3	M. Philippe SCHOEN
4	M. Sonia BISCHOFF
5	Mme Véronique SENGLER
6	M. Alain GRIENEISEN
7	M. Laurent LERCH

**POINT 16. Désignation des représentants à l'association ICARE**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants de droit à l'Association ICARE :

	Titulaires
1	M. Bertrand HIRTH

**POINT 17. Désignation des représentants Collège Nathan KATZ**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants de droit au Collège Nathan KATZ :

	Titulaires
1	M. Jean-Luc BARBERON



**POINT 18. Désignation des représentants au Collège Conrad Alexandre GERARD**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants de droit au Collège CA Gérard :

	Titulaires
1	M. Jean-Luc BARBERON

**POINT 19. Désignation des représentants au Lycée Professionnel Joseph VOGT**

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach après en avoir délibéré désigne à l'unanimité, ses représentants de droit au Lycée Professionnel J. Vogt :

	Titulaires
1	Mme Dominique SEREIN

**POINT 20. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres****Le Conseil Communautaire,**

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22;

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT qu'outre le Président, cette commission est composée de 5 membres du conseil communautaire élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

CONSIDÉRANT qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

**PREND ACTE**

Que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de Communes.

**ELIT**

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Bertrand HIRTH	M. Bernard HIRTH
Mme Fabienne ORLANDI	M. Alain GRIENEISEN
M. Philippe SCHOEN	Mme Véronique SENGLER
M. Laurent LERCH	M. Jean-Luc BARBERON
M. Denis KUNTZMANN	M. Auguste BURNER

Membres de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité.

**POINT 21. CFE : Mise en réserve possible de l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun**

Par délibération du 19 février, la Communauté de Communes a fixé le taux de CFE unique à 24,62 % pour l'année 2020.

Le Conseil communautaire peut délibérer, avant le 3 juillet 2020 pour mettre en réserve la fraction de taux non utilisée, soit 0,05 %, correspondant à l'écart avec le taux maximum de droit commun (lié aux variations des taxes foncières), 24,67%.

**Cette fraction mise en réserve pourrait être utilisée de 2021 à 2023 pour voter un taux de CFE supérieur au taux maximum de droit commun.**

Référence : IV de l'article 1636 B *decies* du code général des impôts

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de mettre en réserve la fraction de taux de 0,05%.

**POINT 22. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut : demande de DETR**

Le Président informe les membres du Conseil que, par circulaire préfectorale du 11 juin 2020, sont proposées les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018). Les dossiers de demande de financement devront être envoyés au plus tard le 15 juillet 2020.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a déposé un dossier complet de demande de subvention sur le projet de Construction d'une Gendarmerie à Burnhaupt-le-Haut lors du premier appel à projet de février 2020.

Après examen, les services de l'Etat ont souhaité que cette demande soit scindée en deux volets au regard des délais de validation du dossier imposés par la Gendarmerie Nationale, délais qui ne seraient pas compatibles avec les obligations d'engagement des travaux imposés par la DETR.

Par conséquent, la Communauté de Communes peut présenter, au 2<sup>ème</sup> appel à candidature de la DETR 2020, un premier volet de ce dossier comprenant :

- L'acquisition des terrains : 208 782 €
- Les études de faisabilité : 9 750 €
- La Maîtrise d'œuvre : 717 275 €

Soit un total de 935 807 € HT

Ces 3 opérations étant engagées dans l'année 2020.

***Après délibération, les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, de retenir ce projet au titre de la programmation DETR 2020.***

Subvention DETR souhaitée : 40 %, soit 374 322,00 €<sup>HT</sup>.

**POINT 23. Création des Commissions thématiques**

Le Président, M. Christophe BELTZUNG informe le Conseil de la création des commissions suivantes :

- Finances
- Economie – Artisanat- Commerces
- Services à la Population
- Communication
- Urbanisme
- Travaux – Bâtiments - SPANC
- Culture – Education - Sports
- Tourisme
- Agriculture – Forêts
- Prospective
- Développement Durable
- OM

**POINT 24. Divers et Communications**

M. Emile EHRET informe le Conseil Communautaire du changement d'agent au service d'instruction des autorisations du droit du sol et demande à ce que l'information soit relayée auprès des personnels communaux. Il souligne la vigilance que chacun devra avoir sur le respect des délais d'instruction.

Il indique également que, concernant le PLUi, les délais de consultation des PPA ont été repoussés au 16 septembre du fait de la crise du COVID-19.

M. Jean-Luc BISCHOFF demande à ce que les conseillers communautaires puissent partager leurs coordonnées respectives.

Mme Delphine PERNOT indique que chaque conseiller devra donner son accord au préalable.

Le Président, M. Christophe BELTZUNG indique qu'un nouveau Conseil Communautaire sera organisé le 15 juillet 2020 et qu'il sera suivi d'un barbecue durant lequel les départs en retraite de 2 agents seront célébrés.

M. Jean-Luc BISCHOFF réagit à l'annonce faite par le Président d'organiser un barbecue le 15 juillet avant les congés réunissant élus et personnel de la Communauté de Communes. Il est parfaitement conscient de l'importance de ce type de moment de convivialité avant les vacances estivales, mais dans les conditions sanitaires actuelles il souhaiterait que des mesures barrières strictes soient mises en place. Le Président s'y engage.

M. Jean-Luc BISCHOFF appelle à la responsabilité collective et rappelle que chacun se doit encore et toujours d'être particulièrement attentif et respectueux des gestes barrières pour éviter un retour de la pandémie.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Président, M. Christophe BELTZUNG remercie les participants et lève la séance à 21h.